

COVID-19 - Directives générales pour les concours d'obéissance et de rallye-obéissance

Les clubs doivent respecter toutes les règles de santé fédérales, provinciales et locales lorsqu'ils organisent un concours et le protocole doit être défini dans le programme officiel. Les juges, les officiels et les manieurs doivent se conformer aux règles spécifiées.

Les clubs peuvent choisir d'utiliser les changements temporaires suivants aux *Règlements des concours d'obéissance* lors d'un événement tenu pendant la période de restrictions liées à la COVID-19. Toutefois, toute autre modification à tout règlement qui n'est pas inclus ci-dessous n'est pas autorisé.

- Les juges peuvent porter un masque même si le club ne l'exige pas.
- La chaise ou la table où la laisse et les autres équipements sont placés doit se trouver à un endroit approprié déterminé par le juge, mais peut être située dans l'enceinte ou, si ce n'est pas approprié, juste à l'extérieur de l'enceinte de manière à ce que le manieur puisse obtenir l'objet sans quitter l'enceinte.
- Si une chaise, une table ou toute autre surface est utilisée pour déposer des laisses, des haltères, des gants ou tout autre équipement appartenant au manieur, cette surface doit être désinfectée immédiatement après son utilisation. On peut couvrir la surface avec du papier si la désinfection n'est pas effectuée, mais ce papier doit être enlevé immédiatement après utilisation, jeté de manière appropriée et remplacé pour le prochain exposant.
- S'il est nécessaire de lancer à nouveau l'haltère, le manieur doit être autorisé à demander au chien de rester et le manieur ira chercher l'haltère et retournera là où le chien a été laissé. Si le chien se déplace pendant ce processus, il ne sera pas jugé, sauf s'il est hors de contrôle.
- Pour l'exercice comportant des articles en classe utilité, le manieur peut récupérer les articles à être imprégnés avec son odeur du sac dans lequel les articles sont contenus, puis les placer sur la chaise réservée aux articles.
- Les feuilles de pointage ne doivent pas être distribuées aux compétiteurs dans l'enceinte, mais le club peut transmettre les informations de la feuille de pointage aux compétiteurs par voie électronique ou par d'autres moyens sans contact.
- En classe rallye avancé, le manieur peut mettre la laisse dans sa poche ou autour de son cou comme dans l'exercice rappel en classe pré-novice.
- L'exposant peut soit laisser le chien en position assise ou se rendre avec le chien en position au pied à l'endroit où se trouve la chaise pour prendre et pour retourner la laisse et les articles utilisés durant l'exercice.
- On recommande que le club inclue les règlements modifiés qu'il adopte pour l'événement soit dans le programme officiel, soit dans l'horaire du jugement, ou dans les deux publications.

CONCOURS D'OBÉISSANCE

2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2.7 Préposés d'enceinte

- 2.7.3 Il doit y avoir au moins ~~deux préposés~~ **un préposé** dans chaque enceinte et au moins l'un d'eux **ce préposé** doit avoir de l'expérience. ~~On recommande d'avoir trois préposés.~~

- 2.7.5 Il doit y avoir ~~deux préposés d'enceinte~~ **un préposé d'enceinte** chacun avec une laisse coulissante dans l'enceinte en tout temps pendant les exercices de groupe **en classe ouverte H lorsqu'il y a plus d'un chien**. Il doit se tenir debout dans l'enceinte et surveiller les chiens du groupe jusqu'à ce que toutes les équipes manieur et chien aient quitté l'enceinte. **On recommande qu'il y ait deux préposés lorsque le groupe comprend trois chiens ou plus.**
-

3 JUGES

3.3 Contrat entre le juge et le club

- 3.3.1 Une approche verbale ou écrite d'un juge concernant un événement particulier doit être confirmée par écrit par le club organisateur dans ~~les 45 jours~~ **un délai raisonnable** suivant la première communication, faute de quoi, le mandat donné au juge sera considéré comme nul et non avenue et, par conséquent, le juge sera libre d'accepter d'autres engagements. En pareil cas, un juge qui accepte un autre mandat doit en informer le club organisateur du concours

- 3.3.4 ~~Un juge ne sera pas approuvé pour juger la même classe régulière à un concours toutes races plus de deux fois de suite à des concours séparés par 30 jours et 100 km (62 mi) l'un de l'autre, à l'exception de ce qui suit :~~

~~(a) Les concours pour races spécifiques sont exempts.~~

~~(b) Les juges substitués et remplaçants sont exempts~~

4 PROGRAMME OFFICIEL, CATALOGUE ET HORAIRE DU JUGEMENT

4.1 Programme officiel

- 4.1.3 Le club organisateur doit envoyer un exemplaire du programme officiel au siège social du CCC (Division des expositions et concours), aux juges du concours, au membre du Conseil du CCC de la zone et au représentant d'obéissance de la zone. Ils doivent recevoir le programme officiel au ~~moins 60 jours avant la date du concours~~ **même moment que le programme est communiqué aux exposants.**

4.3 Horaire du jugement

- 4.3.6 La formule servant à préparer un horaire du jugement en obéissance doit être établie en se basant sur le jugement de neuf inscriptions l'heure en classe pré-novice, huit inscriptions l'heure en classe novice, huit inscriptions l'heure en classe novice intermédiaire, sept inscriptions l'heure en classe ouverte et six inscriptions l'heure en classe utilité. Les juges doivent tenter de respecter ces moyennes. **Pendant la pandémie COVID-19, les règlements sanitaires locaux doivent être pris en considération lors de l'élaboration d'un horaire du jugement en obéissance.**
-

5 RUBANS ET PRIX

5.1 Rubans et rosettes

- 5.1.1 Un club ou une association qui tient un concours en vertu des présents règlements ~~doit~~ **peut** fournir des rubans et des rosettes tels que le décrit le présent article. Un ruban ne sera décerné qu'à un chien qui obtient un pointage de qualification. **Le club organisateur du concours peut déterminer comment les prix et les rubans seront présentés. On autorise de les envoyer par courrier aux exposants ou de les mettre à la disposition des exposants sur une table séparée pour qu'ils les récupèrent. Aucun prix ne sera remis dans l'enceinte.**
- 5.1.2 Un ruban ~~doit~~ **peut** être décerné à un chien qui obtient un pointage de qualification. **Lorsque décerné**, le ruban doit être de couleur bleu royal et doit mesurer au moins 5,08 cm (2 po) de large et au moins 20,32 cm (8 po) de long. Les mentions suivantes doivent paraître au recto des rubans : le nom de l'association ou du club organisateur du concours, l'emblème du CCC et les mots « Concours d'obéissance » et « Pointage de qualification ». (Une rosette bleue portant la même information peut être offerte au lieu d'un ruban.)
-

6 INSCRIPTIONS ET FIN DU CONCOURS

6.9 Passage à une classe de niveau supérieur

6.9.9 Le passage à une classe de niveau supérieur n'est pas autorisé le jour des inscriptions.

8 RÈGLEMENTS SUR LA PERFORMANCE ET L'ÉVALUATION

8.1 Normes d'évaluation

8.1.5 Le juge doit évaluer chaque manieur et chien individuellement (sauf dans les exercices assis et couché de groupe lors desquels des chiens sont regroupés dans l'enceinte).

8.10 Feuilles de pointage

8.10.1 À la fin du jugement de chaque classe, le juge doit donner à chaque exposant une feuille de pointage individuelle annotée de façon explicite. **Les feuilles de pointage ne doivent pas nécessairement être distribuées dans l'enceinte, mais peuvent être distribuées à l'exposant de n'importe quelle manière décidée par le club.**

8.11 Annonce des résultats

8.11.3 Après avoir inscrit les pointages pour la classe, le juge ~~demandera~~ **peut demander** que tous les chiens présents qui ont gagné des prix ou obtenu des pointages de qualification soient conduits dans l'enceinte.

8.13 Procédure dans l'enceinte

8.13.8 Dans les classes novice intermédiaire, ouverte et utilité, avant que le manieur entre dans l'enceinte, l'haltère ou le gant et les articles doivent être ~~enlevés au manieur par un préposé à l'entrée de l'enceinte et~~ **déposés sur une chaise** ou à l'endroit indiqué par le juge jusqu'à ce que le manieur en ait besoin ~~et ils lui sont remis~~ et lorsque l'exercice est terminé, **le manieur doit récupérer les articles lorsqu'il quitte l'enceinte. Le manieur doit placer la laisse ~~doit être enlevée au manieur~~ au même endroit que l'haltère, le gant et les articles** une fois qu'il est dans l'enceinte, **et il doit récupérer**

la laisse de l'endroit indiqué par le juge avant de quitter l'enceinte. ~~et elle lui sera remise avant qu'il quitte l'enceinte.~~

9 CLASSE PRE-NOVICE

9.2 Exercices and pointages

9.2.2 Le juge doit afficher son choix entre l'assis de groupe et le couché de groupe au moins 30 minutes avant le début de la classe et non plus d'une heure avant le début du concours **dans un lieu accessible à tous les compétiteurs. L'endroit peut être à l'intérieur, ou à l'extérieur si le concours est tenu à l'intérieur.** Lors de ses futurs mandats, le juge doit faire son choix au hasard de manière que chaque exercice soit utilisé approximativement le même nombre de fois

9.6 Figure huit

9.6.3 Dans l'exercice de la figure huit, le manieur se tient, le chien au pied, face au juge à mi-chemin entre **deux cônes d'au moins 46 cm (18 po) de hauteur, deux chaises, ou autres objets inanimés similaires placés** ~~les deux préposés qui se tiennent~~ à environ 3,66 m (12 pi) l'un de l'autre. Le manieur peut commencer en faisant le tour de n'importe quel ~~préposé~~ **objet**. Au commandement du juge, le manieur et le chien, en laisse relâchée, doivent faire deux fois la figure huit au complet, avec au moins un arrêt à la fin de l'exercice. Le manieur peut donner au chien le commandement verbal de s'asseoir.

9.7 Assis pour examen

9.7.4 Le juge s'approche du chien ~~de l'avant~~ et lui touche la tête seulement. Au commandement du juge, le manieur retourne et contourne le chien par derrière pour reprendre la position au pied.

9.9 Assis ou couché de groupe

9.9.4 Tous les chiens de cette classe qui sont admissibles à participer à l'exercice de groupe ~~doivent l'exécuter ensemble. Toutefois, s'il y a plus de huit chiens, les chiens sont divisés en groupes de huit chiens au maximum~~ **peuvent être jugés séparément ou en groupe après l'achèvement des exercices individuels. Si plusieurs chiens participent à l'exercice de groupe, les chiens doivent être placés à au moins 2,44 m (8 pi) l'un de l'autre. Afin de tenir compte de la distance requise, il peut y avoir plus d'un groupe. Un chien qui échoue à l'un des exercices individuels n'est pas autorisé à participer à la compétition.** ~~Toutefois, s'il y a plus de huit chiens, les chiens sont divisés en groupes de huit chiens au maximum~~

9.9.5 Les manieurs doivent entrer dans l'enceinte avec leurs chiens en laisse et s'aligner en ligne droite dans l'ordre du catalogue à l'endroit indiqué par le juge, laissant une distance d'au moins ~~1,22 m (4 pi)~~ **2,44 m (8 pi)** entre eux. Les brassards des manieurs doivent être placés derrière les chiens. La laisse doit rester attachée au collier et placée du côté droit du chien.

10 CLASSE NOVICE

10.6 Marche au pied en laisse et figure huit

- 10.6.8 Dans l'exercice de la figure huit, le manieur se tient, le chien au pied, face au juge, à mi-chemin entre ~~les deux préposés qui se tiennent~~ **deux cônes d'au moins 46 cm (18 po) de hauteur, deux chaises, ou autres objets inanimés similaires placés** à environ 2,44 m (8 pi) l'un de l'autre. Le manieur peut commencer en faisant le tour de n'importe quel ~~préposé~~ **objet**. Au commandement du juge, le manieur et le chien, en laisse relâchée, doivent faire deux fois la figure huit au complet, avec au moins un arrêt pendant l'exécution de l'exercice et un autre à la fin.
- 10.7 Debout pour examen
- 10.7.3 Une fois l'exercice de la figure huit terminé, le manieur doit enlever la laisse et la ~~donner au préposé qui la déposera~~ **déposer sur la table du juge sur la chaise indiquée par le juge, Si nécessaire, le chien peut être guidé doucement par le collier.**
- 10.7.5 Le juge s'approche du chien ~~par l'avant~~ et lui touche seulement la tête, le garrot et l'arrière-train. Au commandement du juge, le manieur revient en contournant le chien par derrière et se place en position au pied.
- 10.9 Rappel
- 10.9.7 **À la fin de l'exercice, le manieur peut demander au chien de rester, ou il peut guider le chien doucement par le collier pour récupérer la laisse sur la chaise indiquée par le juge et l'attacher au chien avant de quitter l'enceinte.**
- 10.10 Assis et coucher de groupe
- 10.10.4 Tous les chiens dans une classe qui sont admissibles à concourir dans les exercices de groupe **peuvent être jugés séparément ou en groupe après l'achèvement des exercices individuels. Si plusieurs chiens participent à l'exercice de groupe, les chiens doivent être placés à au moins 2,44 m (8 pi) l'un de l'autre. Afin de tenir compte de la distance requise, il peut y avoir plus d'un groupe. Un chien qui échoue à l'un des exercices individuels n'est pas autorisé à participer.** ~~doivent exécuter ces exercices ensemble. Cependant, s'il y a plus de huit chiens, ils sont divisés en groupes d'au maximum huit chiens.~~
- 10.10.5 Lorsque le même juge évalue les classes novice A, B et/ou C, les classes peuvent être combinées à condition que le nombre total de chiens admissibles à participer ~~dans le groupe ne soit pas supérieur à huit.~~ **puissent être placés à au moins 2,44 m (8 pi) l'un de l'autre.**
- 10.10.6 Les manieurs doivent entrer dans l'enceinte avec leurs chiens en laisse et s'aligner, dans l'ordre du catalogue, le long d'un côté de l'enceinte **à au moins 2,44 m (8 pi) l'un de l'autre là où le juge l'indique.** Les brassards des manieurs, lestés avec les lisses, doivent être placés derrière les chiens.
- 10.10.8 Le juge doit se placer dans l'enceinte de façon à pouvoir observer à la fois les chiens et les manieurs **mais il doit se trouver à au moins 2,44 m de toute personne.** Une minute après avoir donné le commandement « laissez vos chiens » et au commandement du juge, les manieurs doivent retourner promptement à leur chien, en contournant chacun son chien par derrière pour se placer en position au pied. Les chiens ne doivent pas se déplacer de la position assise jusqu'à ce que le juge annonce « exercice terminé ».
-

11. CLASSE NOVICE INTERMÉDIAIRE

11.8 Rappel au-dessus du saut en hauteur en tenant l'haltère

11.8.4 **Le saut en hauteur dans toutes les classes sera fixé en fonction des hauteurs de saut du rallye, c'est-à-dire :**

Un chien mesurant moins de 25,4 cm (10 po) au garrot saute 15,2 cm (6 po);

Un chien mesurant 25,4 cm (10 po) et moins de 38 cm (15 po) saute 20,3 cm (8 po);

Un chien mesurant 38 cm (15 po) et moins de 50,8 cm (20 po) saute 30,5 cm (12 po);

Un chien mesurant 50,8 cm (20 po) et plus saute 40,6 cm (16 po).

Des mesures d'adaptation additionnelles ne seront pas prises pour les hauteurs des sauts pour vétérans en raison des niveaux réduits.

11.9 Rappel au-dessus du saut en longueur

11.9.2 **Le saut en longueur sera espacé de manière à couvrir une distance égale au double de la hauteur du saut en hauteur.**

12 CLASSE OUVERTE

12.5 Exercices et pointages en classe ouverte HB et 18B

12.5.1 **Pour les classes ouvertes HB et 18B, la routine à utiliser sera la routine numéro 1 uniquement, c'est-à-dire la routine utilisée dans la classe A.**

12.12 Changements de positions

12.12.2 **Dans la classe 18B la série (a) sera utilisée.**

12.13 Assis et couché de groupe

12.13.4 **Selon les recommandations de la section novice.**

12.14 Assis de groupe, contourner le chien

12.14.6 **Selon les recommandations de la section novice.**

13. CLASSE UTILITÉ

Il y aura un endroit désigné (par exemple une chaise, une petite table, une grande boîte) près de l'enceinte pour la laisse, le gant et les articles du manieur. L'endroit doit être facilement accessible par le manieur et doit être nettoyé entre les chiens. Cet endroit peut être le même que celui utilisé dans l'exercice de détection au flair.

Les préposés porteront des gants pour les activités et utiliseront des gants neufs pour chaque équipe chien et manieur.

13.4 Exercices et pointages de la classe B

Dans la classe utilité B, la routine utilisée sera UTILITÉ 1 (la même routine que celle utilisée en utilité A).

13.6 Recherche et rapporte

13.6.3 Le gant doit être de couleur unie et foncée et doit être approuvé **visuellement** par le juge. Le manieur doit le tenir dans la main droite.

13.7 Détection au flair

13.7.4 La détection au flair consiste en deux exercices différents lors desquels le chien doit détecter uniquement au flair. Les articles doivent être fournis par le manieur et consisteront en trois séries de cinq articles identiques. Une série sera en bois, une en métal et une en cuir. Les articles peuvent être des objets utilisés quotidiennement. La grosseur des articles doit être proportionnelle à la taille du chien. Les articles en métal doivent être rigides. Les articles de chaque série doivent être numérotés lisiblement, avoir un numéro différent et être approuvés **visuellement** par le juge.

Le juge choisit les deux articles à utiliser. Ces deux articles sont placés à un endroit pratique, à la portée du manieur **en utilisant un processus de contact minimal déterminé par le juge (par exemple, le préposé ou le juge utilise des gants ou des pinces désinfectées ou les articles peuvent être pris par le manieur)** ~~et ne doivent pas être manipulés par quelqu'un d'autre.~~ Les 13 articles restants sont déposés bien en vue à une distance d'environ 6,09 m (20 pi) devant le manieur et le chien, placés à environ 15,24 cm (6 po) l'un de l'autre et peuvent être manipulés par le préposé ou le juge.

13.10 Sauts dirigés

13.10.3 **Les hauteurs des sauts seront les mêmes que l'exercice rapport au-dessus du saut en hauteur en fonction des hauteurs de saut du rallye, c'est-à-dire :**

Un chien mesurant moins de 25,4 cm (10 po) au garrot saute 15,2 cm (6 po);

Un chien mesurant 25,4 cm (10 po) et moins de 38 cm (15 po) saute 20,3 cm (8 po);

Un chien mesurant 38 cm (15 po) et moins de 50,8 cm (20 po) saute 30,5 cm (12 po);

Un chien mesurant 50,8 cm (20 po) et plus saute 40,6 cm (16 po).

Des mesures d'adaptation additionnelles ne seront pas prises pour les hauteurs des sauts pour vétérans en raison des niveaux réduits.

CONCOURS DE RALLYE OBÉISSANCE

2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2.3 Préposés d'enceinte

2.3.1 La tâche des préposés d'enceinte consiste à assister le juge selon les instructions du juge. Les préposés d'enceinte doivent s'assurer que personne, sauf le président du concours, le directeur, le secrétaire du concours, le juge, les autres préposés d'enceinte et les personnes qui présentent un chien, n'est admis dans l'enceinte pendant le jugement. **Des préposés expérimentés doivent être disponibles et être les seuls responsables du tracé, de la mise en place et des changements de parcours.**

4 PROGRAMME OFFIIEEL, CATALOGUE ET HORAIRE DU JUGEMENT

4.3 Horaire du jugement

- 4.3.2 La formule utilisée pour préparer l'horaire du jugement reposera sur le jugement d'un maximum de ~~45~~ **10** chiens par heure. Une période de familiarisation de 10 minutes pour chaque niveau doit être prévue à l'horaire de jugement **et la période de familiarisation peut être prolongée par le juge au besoin.** (Les classes A et B de chaque niveau jugées par un même juge peuvent être combinées pour la familiarisation.) **Les périodes de familiarisation seront limitées à 5 exposants à la fois qui doivent observer une distanciation sociale de 6 pieds.** Si un grand nombre de chiens sont inscrits à une classe, après chaque tranche de deux heures de jugement, le juge permettra une familiarisation du parcours de dix minutes pour les chiens qui seront évalués pendant la prochaine tranche de deux heures dans la même classe.
-

5 RUBANS ET PRIX

Le club organisateur du concours peut déterminer comment les prix et les rubans seront présentés, les envoyer par courrier aux exposants sera autorisé ou les mettre à la disposition des exposants sur une table séparée pour qu'ils les récupèrent. Aucun prix ne sera remis dans l'enceinte.

6 INSCRIPTIONS ET FIN DU CONCOURS

6.3 Passage à une classe de niveau supérieur

- 6.3.1 **Le passage à une classe de niveau supérieur n'est pas autorisé le jour des inscriptions.**